
**Rapport de majorité
de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.14PR**

concernant

l'initiative populaire « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé pour ce préavis et le PR24.15PR le 25 juin et le 9 novembre 2024 en présence de la délégation municipale, et les 29 août, 2 octobre, 6 novembre, 14 novembre et 4 décembre 2024.

Elle était composée de Messieurs Maximilien BERNHARD, Gildo DALL'AGLIO, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Mathias ORTEGA, Julien WICKI ainsi que de Laurent ROQUIER, président, et du soussigné, rapporteur de majorité.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, Carmen TANNER, Vice-syndique, Christian WEILER, Municipal, Brenda TUOSTO, Municipale, Benoist GUILLARD, Municipal, François ARMADA, Municipal, Jean-Claude RUCHET, Municipal, François ZÜRCHER, Chancelier, Thomas CZAKA, Chef de service BAT, Julien WOESSNER, Chef de service urbanisme, Hervé SAVIOZ, Urbaniste, Benoit CORDAY, Responsable mobilité, Guy CORBAZ, Responsable développement immobilier et grands projets (Service BAT). Nous les remercions pour la large représentativité de leur délégation, leur disponibilité et pour la qualité des réponses obtenues aux questions de la commission.

L'objet de ce préavis étant étroitement lié à celui du PR24.15PR, les débats en commission ont été faits conjointement sur la prise de position au sujet de l'initiative et sur celle concernant le crédit d'étude pour le redimensionnement du stationnement au centre-ville. Les positions de départ des commissaires ont dégagé deux groupes aux avis opposés, une majorité se ralliant aux conclusions du préavis et une minorité soutenant l'initiative. Les longs débats, échelonnés sur plusieurs séances entre juin et décembre de cette année, ont régulièrement questionné la position à avoir au sujet de l'initiative. Ils ont même conduit à des contacts indirects avec son comité, dans le cadre d'une recherche active de compromis portée par la majorité de la commission, qui n'a malheureusement pas abouti.

Nous ne développerons pas ici les divers éléments mis en discussion au sein de la commission et nous renvoyons pour cela au rapport concernant le PR24.15PR.

Conclusions :

La majorité de la commission considère que l'initiative est inappropriée, et vraisemblablement inapplicable par ailleurs.

Pour les motifs évoqués dans son rapport au sujet du préavis PR24.15PR, la majorité de la commission considère qu'une offre de 1000 places pour le public dans un parking unique enterré sous la Place d'Armes n'est pas au bénéfice de la population ni de la Ville, créant notamment d'importantes nuisances pour les personnes et pour l'environnement et retirant à l'autorité toute maîtrise de la gestion du stationnement sur l'entier du centre-ville pour les 70 prochaines années. De plus, le texte de l'initiative étant explicite sur le fait que ce parking intègre les places en surface

au centre-ville, ces dernières seraient condamnées à disparaître intégralement, ce qui ne serait pas favorable à la vitalité des commerces et des services répartis dans ce périmètre.

Par ailleurs, étant en l'état contraire au droit, un ouvrage d'une telle capacité n'aurait pas de chance de se réaliser, ce qui prolongerait pour de nombreuses années la situation insatisfaisante pour tout le monde de l'actuelle Place d'Armes.

C'est donc à une évidente majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.



Xavier FISCHER, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 6 janvier 2025